



CHSCTA du 13 Novembre 2020

Compte rendu du SNUip-FSU

Retrouvez [ici la déclaration de la FSU](#)

Personnels vulnérables :

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer l'absence de communication de l'administration sur l'évolution du cadre réglementaire applicable aux personnels vulnérables : pour le SNUipp-FSU, l'ensemble des personnels doit pouvoir être informé des dispositions afin que tous les personnels qui peuvent être protégés -par le placement en télétravail ou autorisation spéciale d'absence- et souhaitent l'être le soient.

La DRH indique que les personnels peuvent avoir accès à ces informations.

Le SNUipp-FSU ne peut que regretter que l'administration soit plus prompte à informer du recul des droits ouverts aux agents que des droits nouveaux.

Les masques

Le SNUipp-FSU dénonce le fait que l'administration locale n'a eu aucune communication en direction des agents concernant le principe de précaution qui nécessitait de ne plus utiliser les masques DIM. Les nouveaux masques n'étaient pas présents dans toutes les écoles à la rentrée ni le lendemain. Des personnels de l'éducation nationale des établissements médico-sociaux n'ont toujours pas reçu de masques de leur employeur.

Le SG indique qu'il va se tourner vers les DSDEN pour éclaircir ce point et reviendra vers nous pour une réponse.

Masques élèves d'élémentaire :

Le SNUipp-FSU indique que les parents sont de plus en plus nombreux à ne pas vouloir que leurs enfants soient masqués. La réponse institutionnelle consistant à refuser l'accès de l'école aux élèves concernés n'est pas satisfaisante et est à l'opposé de notre culture professionnelle d'accueillir tous les élèves. Il est urgent que l'institution apporte d'autres réponses. La foire aux questions est d'ailleurs particulièrement ambiguë sur la question.

Communication du rectorat des chiffres de contamination

Le SNUipp-FSU a dénoncé la volonté du rectorat de minorer dans des proportions énormes la réalité de la circulation du virus dans les écoles et établissements par une communication de chiffres dont chacun sait qu'ils sont très éloignés de la réalité. Cette pratique est celle de tout le Ministère mais d'autres académies ont fait d'autres choix. Une telle pratique n'est pas de nature à permettre la nécessaire prise de conscience et la mise en œuvre des dispositions nécessaires. Ainsi, dans [un communiqué](#) daté du vendredi 6 novembre, l'Éducation Nationale fait état de 3 528 élèves positifs au covid-19 cumulés sur les 4 derniers jours dans les établissements scolaires, c'est-à-dire du 2 au 5 novembre. Dans le même temps, Santé Publique France indiquait 32 976 jeunes de 0 à 19 ans positifs au covid-19 du 2 au 5 novembre. Sur la seule journée du 2 novembre, il y avait 10 000 cas positifs en France chez les 0-19 ans, soit trois fois plus que les chiffres du ministère sur quatre jours.

Le SNUipp-FSU dénonce également la non prise en compte des fermetures de classes : pour exemple, en Creuse, la veille du CHSCTA, 10 classes étaient fermées par manque de remplaçants, les élèves concernés n'avaient pas classe. Dans le même temps, Blanquer indiquait lors de sa conférence de presse que : « *il va déployer plus de professeurs remplaçants, chaque fois que cela sera nécessaire...* ». Les contradictions permanentes entre les déclarations du Ministre et la réalité du terrain, vécue par les personnels et les usagers créent mécaniquement des tensions. Le SNUipp-FSU demande quand les recrutements annoncés par Blanquer seront sur le terrain.

Le SG répond qu'il transmet la question au Ministre...

Mise en œuvre effective du protocole

Le SNUipp-FSU a dénoncé l'absence de contrôle de l'employeur sur la mise en œuvre effective du protocole dans les unités de travail. Or, la dénonciation d'entorses importantes au protocole sur des fiches SST ne donnent lieu à aucune réponse : aération impossible, brassage total sur les temps périscolaires -notamment la cantine, sans masque-, la distanciation physique impossible selon le public... L'absence de réponse en direction des collectivités de telles situations dans un contexte d'augmentation importante du taux d'incidence, y compris chez les enfants de 0 à 9 ans, de contamination dans l'académie d'élèves de Petite Section, conduit à s'inquiéter vivement sur la protection que garantit l'Education Nationale à ses agents.

Il est répondu qu'il faut saisir le service Santé et Sécurité au Travail (ce.ssct@ac-limoges.fr ou l'inspecteur Santé et Sécurité au travail – Nicolas LECLERC). « Tous les directeurs ont été formés par ce service, ils ont l'habitude de s'adresser à eux ».

Nous invitons donc les personnels à transmettre leurs demandes à ces services avec copie au SNUipp-FSU.

Ci-dessous les avis présentés par les représentants du personnels et adoptés à l'unanimité :

Proposition d'avis CHSCT A

AVIS 1

Les membres du CHSCT Académique demandent à l'employeur de fournir à tous les personnels un masque à usage unique répondant à minima à la norme NF EN 14683 en lieu et place d'un masque grand public.

Le protocole sanitaire prévoit qu'un certain nombre de personnels soit exposé à des usagers sans masque. Ces personnels doivent être équipés en priorité et sans délai. Il s'agit notamment des professeurs d'E.P.S, les aesh, les P.E en maternelle...

AVIS 2

Dans le cadre des prérogatives du CHSCT Académique, il semble nécessaire que l'employeur donne à ses membres les informations permettant d'avoir un avis éclairé sur l'épidémie de covid-19 et ainsi d'alimenter les données du bilan annuel de la santé au travail, où les conséquences de l'épidémie seront soigneusement analysées. Les membres du CHSCT Académique demandent que le rectorat leur communique, ainsi qu'aux membres des CHSCT D, chaque semaine dans le point de situation concernant l'évolution de la pandémie de covid-19 dans l'Académie de Limoges le détail des structures fermées (classes, écoles, établissements, services), le nombre de cas confirmés d'élèves et de personnels atteints, le nombre de cas en isolement d'élèves et de personnels, le nombre de formes graves contractées (criticité, hospitalisations, décès). Nous demandons des chiffres académiques et une déclinaison par département, mais aussi par type de personnel et niveau d'enseignement (1er et 2nd degré). Un travail doit également être conduit au niveau interministériel pour disposer de données relatives au nombre de cas confirmés de personnels hors éducation nationale, notamment pour ce qui concerne les agents des collectivités intervenant dans les écoles et établissements scolaires.

AVIS 3

L'épidémie de covid-19 a un impact important sur les besoins en remplaçants, du fait du nombre grandissant de personnels qui ne peuvent plus remplir leurs missions, soit parce qu'ils sont malades, soit parce qu'ils sont des personnels fragiles ou cas contact. Cette tendance va s'accroître à mesure que l'épidémie progresse. Cela a pour conséquence de donner une surcharge de travail aux agents sur le terrain qui sont déjà épuisés par tous les efforts qu'ils ont dû faire pour s'adapter aux multiples mesures sanitaires depuis la rentrée de septembre. Par ailleurs, l'absence de remplaçants, notamment dans les écoles posent la question de la limitation du brassage et faute de personnels en nombre suffisant, le protocole sanitaire ne peut pas s'appliquer. Pour toutes ces raisons, les membres du CHSCT académique demandent que des personnels titulaires supplémentaires soient immédiatement recrutés (enseignants, personnels vie scolaires, agents territoriaux...) afin de répondre au mieux à l'urgence sanitaire introduite par l'épidémie de Covid-19 qui s'annonce comme devant impacter durablement l'Éducation Nationale.

AVIS 4

La circulaire du 29 octobre 2020 de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques *relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire* prévoit que *les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine*. Force est de constater que le Rectorat de l'Académie de Limoges n'applique que très partiellement cette circulaire pour ses services aussi bien au rectorat qu'en DSDEN. C'est au contraire un système d'exceptions généralisées qui a été mis en place avec 2 ou 3 jours maximum de travail à distance. C'est une inégalité de traitement et une mise en danger des personnels et de leurs proches. Les membres du CHSCT Académique demandent :

- l'application de cette circulaire fonction publique la plus large possible
- des mesures d'urgences (fonds d'urgence, réquisitions de matériels informatiques, etc.) pour télééquiper tous les personnels qui ne le sont pas encore et dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance.

Avis n°5 sur les infirmier-es de l'Éducation nationale

Depuis mars, les infirmier.es de l'Éducation nationale se mobilisent sans faille dans la bataille contre le coronavirus.

Elles-ils travaillent à flux tendu avec du matériel inadapté et des protocoles mouvants et difficilement réalisables, ce qui occasionne une surcharge de travail bien réelle.

Dans un contexte de déficit constant de personnels, ne permettant pas de répondre aux besoins des élèves hors temps de crise sanitaire, on leur demande aujourd'hui de nouvelles tâches au détriment de leurs missions en direction des élèves.

C'est le cas pour la réalisation de tests d'orientation diagnostique nasopharyngé pour la détection du sars-cov2 chez les personnels des établissements scolaires.

L'État doit se donner les moyens de faire réaliser ces tests par d'autres professionnel·les que les infirmier·es de l'Éducation nationale. Des espaces de test doivent être déployés à proximité directe des établissements scolaires pour permettre de tester l'ensemble de la communauté éducative, dont les familles. La réussite scolaire des élèves ne doit pas être sacrifiée. Plus que jamais ils.elles ont besoin d'être accueilli·es et écouté·es par les infirmier·es de l'Éducation nationale.

Le CHSCTA s'oppose à l'ajout de nouvelles missions aux infirmier·es de l'EN qui doivent se recentrer sur ce qui fait le cœur de leur métier. Leur présence doit être renforcée pour répondre aux demandes et aux besoins des élèves.